

Maurice Gardiol, diacre EPG
27b, rte de Bardonnex
☎ 022-771.44.42 ☎ 771.37.14
email : mgardiol@protestant.ch

1^{er} congrès suisse pour l'assistance spirituelle
en cas de situation urgente

Berne, 19 mars 2002

Le groupement interreligieux d'intervention en cas de catastrophe - Genève

1. Bref historique du groupement interreligieux

En 1986 j'ai été nommé par mon Eglise comme aumônier auprès des requérants d'asile. Ce poste incluait également une participation à l'accueil œcuménique à l'aéroport de Genève. Lors des congrès annuels organisés par l'Association internationale des aumôniers de l'aviation civile, nous avons évoqué à plusieurs reprises l'engagement de collègues lors d'accidents d'aviation et, lors d'une de ces assemblées à Chicago en octobre 1993 j'ai pu participer à une formation de base sur le Critical Incident Stress Debriefing avec le Dr Jeffrey T. Mitchell. C'est à la suite de cette formation que les Eglises de Genève m'ont prié de poursuivre la réflexion avec les instances cantonales en charge du plan d'intervention en cas de catastrophe (ISIS). Dans le cadre de ce plan, une cellule « accueil » était en voie de constitution sous la responsabilité du service psychologique de la police genevoise. C'est alors qu'ont débuté des négociations pour voir comment pourrait s'insérer un groupement d'intervention œcuménique ou interreligieux en cas de catastrophe. Pour former des personnes aptes à intervenir dans de telles circonstances, les aumôniers à l'aéroport, en lien avec les aumôneries de l'hôpital et la plateforme interreligieuse de Genève organisèrent une première journée de formation le 19 mars 1998. Une trentaine de personnes des différentes églises et communautés religieuses de Genève participèrent à cette première session, quelques mois seulement avant le tragique accident du Swissair 111 (6 septembre 1998) où notre équipe fut engagée avec la cellule accueil. Avant de revenir aux enseignements que nous avons pu tirer de cet événement, voici comment est organisé actuellement le dispositif cantonal.

2. Insertion dans le dispositif cantonal d'intervention en cas de catastrophes (réticences et potentialités)

Dans le schéma que nous vous présentons, vous pouvez voir comment la cellule accueil s'insère dans l'ensemble du plan, avec qui nous collaborons au sein de cette cellule et quelles sont nos relations prioritaires avec les autres groupements engagés.

La collaboration entre les équipes « psy » et « spi » a fait l'objet de longues discussions qui ont débouchés depuis un ou deux ans sur une collaboration fructueuse. Il faut tenir compte du contexte socio-politique à Genève et en particulier de la séparation Eglises/Etat qui date du début du 20^{ème} siècle et qui a un certain nombre de conséquences chaque fois qu'une collaboration s'organise entre services d'Eglises et services étatiques. A cela s'ajoute peut-être un certain nombre de craintes et de préjugés de part et d'autres entre le monde du religieux et celui de la psychologie ou de la psychanalyse. Pour leur part, les psychologues doivent aussi préciser leurs liens et leurs collaborations avec la cellule médicale.

Un tel projet, impliquant un fort engagement interdisciplinaire, nécessite donc un travail de clarification, de définition et de reconnaissance réciproque qui fait partie d'un long processus pour former des équipes aptes à travailler ensemble en situation de crise. Pour le moment, il apparaît utile de respecter la spécificité des uns et des

autres tout en repérant les actions que nous pouvons mener de manière conjointe. Concrètement cela implique peut-être de créer sur le terrain de l'action des espaces bien identifiés tout en développant un service commun pour l'accueil et pour le debriefing des équipes d'intervention.

3. L'intervention lors du crash du SR 111 et les enseignements que nous avons pu en tirer

S'il est nécessaire de se former et de se préparer au mieux à collaborer les uns avec les autres, nous savons qu'en situation de crises et d'urgence tout ne se passe exactement pas comme prévu. Il convient donc aussi de développer nos capacités d'adaptations rapides à des circonstances imprévues. Lors de l'accident du Swissair 111 nous avons tout d'abord pu constater que le groupement interreligieux était encore mal connu des personnes responsables de la transmission de l'alarme. La plupart des responsables de notre groupe ont eu les premières informations par la radio et ont pris l'initiative d'établir le contact avec le coordinateur de la cellule d'accueil.

Ensuite, les membres du groupe se sont rendus de manière quelque peu désordonnée sur place, n'attendant pas toujours d'avoir reçu un appel de notre coordination interne. L'absence d'information et d'identification des « spi » au sein de la cellule d'accueil ne facilitait pas les premiers contacts avec les familles des victimes.

Une trentaine de personnes des Eglises et communautés de Genève religieuses (catholiques romains et chrétiens, protestants, Armée du Salut, communautés juives et musulmanes) ont participé pendant trois jours à l'action d'accueil. Une autre équipe interreligieuse s'est chargée d'organiser une célébration le samedi à la cathédrale St-Pierre ce qui a permis de laisser la plupart des intervenant-es sur place disponibles pour le suivi de l'accueil.

Un membre de l'accueil œcuménique de l'aéroport a fait le voyage avec des familles au large d'Halifax et les aumôniers de l'aéroport ont participé activement à un moment de recueillement organisé par Swissair pour les familles et les membres du personnel une semaine plus tard.

Nous n'avons pas le temps de développer ici l'évaluation détaillée que nous avons pu faire suite à cette expérience. Relevons simplement les principales demandes qui ont été formulées dans ce cadre :

- Mieux organiser la procédure d'appel et la coordination pour l'intervention des équipes
- Nécessité d'une meilleure information aux familles des victimes sur les services à disposition et d'une identification par badge ou brassard des membres de la cellule d'accueil en fonction de leur spécificité.
- Les « psy » et les « spi » doivent pouvoir se connaître et savoir ce que chacun peut faire.
- Aménager un espace pour le silence et le recueillement à l'écart du tumulte et de l'agitation des espaces d'accueil
- Veiller aussi à mieux intégrer celles et ceux qui assurent l'intendance. Ils perçoivent aussi beaucoup de choses pendant leur service et peuvent orienter les personnes de manière adéquate.
- Détacher quelques accompagnant-es pour être à disposition des personnels de l'aéroport et du central téléphonique

4. Le recrutement et la formation des intervenantes

Suite à l'information diffusée par les autorités des Eglises et des communautés religieuses, un certain nombre de prêtres, de pasteurs et diacres, de responsables d'autres religions et de quelques laïques se sont annoncés pour suivre les formations organisées par l'équipe de coordination du groupement interreligieux. Il y a eu 5 sessions organisées depuis 1998 sous forme d'une ou deux demi-journées de travail.

Les formations ont été l'occasion d'entendre des exposés des responsables du groupe des psychologues, de partager les expériences vécues par les collègues de Zürich, de faire des exercices sous forme de simulations, d'approfondir la question de la dimension spirituelle et religieuse de l'accompagnement dans un contexte de choc traumatisant, de connaître les différences culturelles et religieuses face à la douleur, au deuil et à la violence

C'est aussi lors de ces rencontres que le groupe de coordination transmet les indications sur les procédures mises en place pour organiser notre intervention. Actuellement cette organisation se présente sous la forme du schéma que vous trouverez en annexe. (doc 10.4.1/ISIS)

5. Quelques problèmes d'actualité

- Comment soutenir l'intérêt et l'engagement des personnes membres de la cellule ?
- Comment évaluer leurs compétences, les développer et les valider ?
- A quel modèle ou à quels cadres théoriques pouvons-nous nous référer ?
- Quelle collaboration interreligieuse ?
- Y a-t-il une spécificité de l'accompagnement spirituel ? Si oui laquelle et comment dès lors définir la collaboration avec les autres professionnelles ?
 - Coordonner et réguler les interventions
 - Préciser les différentes missions
 - 1) dans l'assistance aux victimes et à leurs proches
 - a) sur les lieux d'un accident
 - b) dans les lieux où sont déposés les corps (chapelle ardente)
 - c) pour la préparation et l'animation de services religieux
 - d) dans le suivi en collaboration avec les autres professionnelles (voir dépliant sur les réactions au stress suite à un traumatisme)
 - 2) dans l'assistance aux équipes d'intervention :
 - a) sur place
 - b) dans les jours suivants